

Par courriel

Jeudi 17 novembre 2011

M. Roger Lachance
Directeur associé - Environnement
Direction de l'environnement et du développement durable
Ville de Montréal

Objet : Consultation publique sur le traitement des matières organiques

Monsieur,

Dans une lettre adressée à la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, Louise Roy, en date du 15 novembre 2011 et dont vous avez reçu copie, le vice-président, Affaires juridiques et secrétaire d'Aéroports de Montréal (ADM), monsieur Pierre Gagnon faisait savoir que la société refuse l'implantation d'une installation de compostage sur le territoire qu'elle est chargée d'administrer. Il précise que la décision est finale. La lettre stipule également qu'Aéroports de Montréal n'aurait jamais accepté la localisation de cette activité sur le territoire en question en raison de l'accroissement du risque de péril aviaire.

Pour bien comprendre le contexte et la portée de cette décision, la commission chargée de mener la consultation publique sur l'implantation des infrastructures de traitement de la matière organique de l'agglomération de Montréal souhaiterait obtenir la correspondance pertinente entre ADM et la Ville de Montréal depuis le début des échanges concernant le terrain situé sur la rue de l'Aviation à Dorval.

Toujours en lien avec le site de Dorval, la commission souhaiterait recevoir les critères utilisés par Transport Canada concernant les risques de péril aviaire aux alentours des aéroports canadiens ainsi que l'intérêt et les limites de la comparaison aux cas analogues qui vous ont servi de référence.



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

Considérant ce refus d'ADM, quelle solution alternative l'agglomération a-t-elle l'intention de mettre en place et dans quels délais ?

Selon les pratiques habituelles de l'Office, les informations que vous déposerez seront ajoutées à la documentation disponible sur le site Internet de l'OCPM.

Merci de votre précieuse collaboration,

Nicole Lacelle
Secrétaire de la commission
Office de consultation publique de Montréal

c. c. Chantal Gagnon, directrice de l'environnement et du développement durable